



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 111382

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des enfants autistes par l'État français en Belgique. En effet, selon certaines associations de parents d'enfants autistes, la France financerait par la sécurité sociale des structures belges dans lesquelles sont envoyées les enfants autistes français. De même, les conseils généraux financeraient également les prises en charge individuelles des enfants autistes de leur département partis en Belgique. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes handicapées placées à l'étranger par l'État français. De plus, il souhaite savoir comment les structures étrangères sont contrôlées afin de garantir aux familles des personnes handicapées Une prise en charge de qualité. Enfin, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de faciliter la prise en charge en France des enfants autistes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111382

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12371